



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E200133

VALABLE JUSQU'AU 19/02/2026

ÉDITÉ LE 28/04/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2018
Forme juridique : SASU
Capital : DEPUIS LE 01/01/2018
35 000

Raison sociale : PODINA
Sigle : PODINA
11 RUE DES VENDANGES
91220 BRETIGNY-SUR-ORGE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC EVRY

Siret : 834 253 254 00025

Code NACE : 4120B

Numéro caisse de congés payés : 2150809

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000020614594504

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000020614594504

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Téléphone : 0683872885

Portable : 0683872885

Site Internet : www.podina.fr

E-mail : contact@podina.fr

Responsabilité légale :
PODINA MARIUS COSMIN PRÉSIDENT

Fax :

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Carreleur,Chauffagiste,Électricien,Menuisier,Peintre,Plâtrier / Plaquiste,Plombier)	20/02/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	20/02/2024
o Radiateurs électriques, dont régulation.	20/02/2024
o Ventilation mécanique	20/02/2024
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	19/11/2024
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	20/02/2024
o Isolation des combles perdus	20/02/2024
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	20/02/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSANT
CARRE HAUSSMANN II
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSANT

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.